



FICHE D'INSCRIPTION PARKING

Adresse : _____	Remarques : _____	
Emplacement de parking N° : _____	_____	
Garage N° : _____	_____	
Extérieur : Intérieur :	Avez-vous eu connaissance de l'emplacement par :	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	annonces <input type="checkbox"/> listes <input type="checkbox"/> internet <input type="checkbox"/> autres : _____	
Loyer : <table border="1"><tr><td>Fr.</td></tr></table>	Fr.	
Fr.		

CANDIDAT LOCATAIRE		CO-LOCATAIRE
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Etat civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Partenariat	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Partenariat
Nom du conjoint		
Nationalité et permis		
Domicile actuel		
Régie actuelle		
Téléphone privé et/ou mobile		
Fax et/ou e-mail		
Employeur, Profession		
Entrée en fonction		
Téléphone professionnel		
Salaire, revenus bruts		

Renseignements pour acquitter les loyers par LSV ou DD (systèmes de recouvrement direct) ainsi que pour tout remboursement.

Nom de la banque _____ Titulaire du compte _____

Compte bancaire n° _____ Compte postal n° _____

Le soussigné déclare avoir répondu consciencieusement et conformément à la vérité à toutes les questions ci-dessus. Il autorise par ailleurs la gérance à prendre tout autre renseignement complémentaire. Outre la présente fiche d'inscription dûment remplie, le candidat devra remettre également les documents suivants : photocopies des 3 dernières attestations de salaire ou de revenus, d'une pièce d'identité et le cas échéant du permis de séjour, **original** de l'attestation de l'Office des Poursuites (Poursuite et Acte de défaut de biens).

Cette inscription n'est valable que pour l'objet susmentionné, elle ne constitue pas un engagement formel de part et d'autre.

Genève, le

Signature :

Signature :

Le candidat admet de verser une indemnité de Fr. 200.— (+TVA) à la gérance au cas où celle-ci établit un contrat et qu'il y renonce.

